



1 : Cantine

2 : Cuisine (tableau électrique/lavabo eau chaude)

3 : Container pour rangement

4 : WC public

5 : Barrières pour balisage de la zone

+ : Zones autorisées pour toutes autres structures (après validation du plan de fête par le conseil communal)

PS : pour toutes autres demandes ou dérogations de zone, une lettre motivée devra être faite au conseil communal.

Toutes déviances ou manques de respects des zones à utiliser, seront sanctionnés financièrement.